

Communiqué de presse -

Proposition article pour journaux municipaux Nouvelle consignes de tri au 1er janvier 2023

Du NOUVEAU pour simplifier le tri et la collecte des emballages

Un nouveau dispositif pour le tri et la collecte des déchets est mis en place à compter du 1er janvier 2023 sur les 10 communes du territoire.

Qu'est-ce qui va changer ?

3 grands changements qui simplifient le tri :

1. La conteneurisation du flux emballages, c'est à dire la **suppression des sacs jaunes remplacés par un bac jaune** ;
2. La modification de la fréquence de ramassage des emballages, c'est à dire la **collecte du bac jaune tous les 15 jours** ;
3. L'extension des consignes de tri des emballages, c'est à dire **l'acceptation dans le bac jaune de plus d'emballages**.

Tous les emballages et papiers se trient à compter du 1er janvier 2023 !

Tous les emballages sans exception (en plastique, en métal ou en carton) ainsi que les papiers et les journaux sont à déposer dans le bac jaune. Désormais **tous les emballages sont acceptés** : pots de yaourts, barquettes alimentaires, sachets de surgelés, boîtes d'œufs, sachets de bonbons, pots de crèmes cosmétiques, films souples, sacs plastique + les petits emballages métalliques : capsules de café, blisters de médicaments, tubes de dentifrice, emballages de chocolat, collerettes, paquets de café, poches de compote, bouchons, barquettes, ...

TOUS LES EMBALLAGES ET PAPIERS SE TRIENT

Vidés, en vrac et séparés. Inutile de les laver !



Briques alimentaires



Emballages en métal



Emballages en carton



Tous les papiers



Bouteilles, facons en plastique

NOUVEAU



Petits emballages en métal



Tous les autres emballages en plastique



Comment mettre mes emballages dans mon bac ?

Les emballages doivent être jetés en vrac, vidés et séparés (compactés, sans les imbriquer). Inutile de les laver ! Le bac doit être sorti la veille au soir et rentré au plus tôt après la collecte.

Plus d'info sur toutes les consignes de tri ?

Une enveloppe sera distribuée dans toutes les boîtes aux lettres des administrés en décembre 2022 incluant : un courrier d'information, un mémo tri (nouvelles consignes de tri) et le nouveau calendrier de collecte 2023.

Distribution des bacs jaunes

Les bacs jaunes sont en cours de distribution depuis la mi-octobre. Si les usagers n'ont pas reçu leur bac jaune :

1. Ils ont répondu à l'enquête, le bac jaune sera bientôt livré chez eux
2. Ils n'ont pas répondu à l'enquête. Ils peuvent toujours le faire :

➤ Par téléphone : 05 35 54 41 80 (lundi - vendredi : 9h-19h et samedi : 9h-12h)

➤ Par internet : <http://www.enquete9.com/>



D'autres questions ?

Des informations sont disponibles :

➤ En ligne :

- Site internet Médoc Estuaire : www.cc-medoc-estuaire.fr/-Du-nouveau-pour-vos-poubelles-a-.html
- Guide Du nouveau dans vos poubelles : [http://www.cc-medoc-estuaire.fr/IMG/pdf/Depliant -
Du nouveau pour vos poubelles.pdf](http://www.cc-medoc-estuaire.fr/IMG/pdf/Depliant_-_Du_nouveau_pour_vos_poubelles.pdf)
- Site internet de CITEO : <https://www.citeo.com> ;
- Sur l'application smartphone <https://www.triercestdonner.fr/guide-du-tri>

➤ Dans votre boîte aux lettres :

- Juillet 2022 : L'Esprit Médoc Estuaire spécial déchets disponible en mairies, CDC ou téléchargeable sous <http://www.cc-medoc-estuaire.fr/L-esprit-Medoc-Estuaire-No14-Juin.html>
- Décembre 2022 : Un courrier d'information + un mémo Tri contenant les nouvelles consignes du tri + un nouveau calendrier de collecte 2023.

➤ Par téléphone / email :

- ☎ 05 57 88 08 08 / contact@medoc-estuaire.fr